

## CHS-CT REA Poitou-Charentes : enfin des avancées!

Lundi 05 février 2018

**Le CHS-CT Régional de l'Enseignement Agricole (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail) doit se tenir au moins trois fois par an. Il aura fallu que les représentants Snetap-FSU exigent sa tenue pour que soit enfin organisée sa première réunion de l'année 2017-2018.**

Face à une Administration peu encline à avancer sur le terrain des conditions de travail, le CHS-CT des départements 16, 17, 79, 86 a pris, sur la base de nos propositions, 5 avis à l'unanimité des représentants des personnels.

**Avis 1. Chaque agent le a droit de saisir un CHS-CT de proximité** donc le CHS-CT régional. En cela, il s'oppose à la position défendue par le SRFD. Le Snetap-FSU s'est engagé à faire respecter ce droit par tous les moyens qu'il jugera nécessaires.

**Avis 2. Une cellule de veille et d'écoute à l'attention des personnels sera mise en place à la rentrée 2018.** Un calendrier organisant un groupe de travail préparatoire à cette mise en oeuvre a été fixé.

**Avis 3. Les AVS recrutés dans les départements 16, 17, 79, 86 doivent l'être avec un contrat d'AESH,** davantage protecteur.

**Avis 4. L'autorité académique s'assurera que les démarches RPS (Risques Psycho-Sociaux) sont lancées dans tous les établissements,** qu'elles associent les personnels et qu'elles aboutissent à l'élaboration d'un plan d'actions concret et réaliste.

**Avis 5. Nécessité d'effectuer un rappel** du caractère obligatoire du registre SST (Santé et Sécurité au Travail) et de l'importance de son utilisation.

**Le Snetap-FSU a proposé l'écriture d'un "livret d'accueil"** à destination des parents et apprenants qui siègent en CoHS et **l'organisation d'une formation** pour les représentants des personnels.

**Le Snetap-FSU a demandé un état des lieux** des postes occupés par des collègues RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) nécessitant une adaptation du poste de travail.

**Le Snetap-FSU s'est inquiété de l'évolution des métiers des personnels de direction,** de la surcharge de travail et du stress qu'elle engendre.

**Enfin, le Snetap-FSU demande que le non remplacement des personnels administratifs** et ses conséquences sur les conditions de travail soient inscrits à l'ordre du jour du prochain CHS-CT REA.

### Vos représentants au CHS-CT REA :

Titulaires : Gilles Bouchaud, Angélique Bourdallé, Sophie Gaudin, Yannick Le Blanc, Hervé Rebic

Suppléants : Sylvain Decis, Lydie Dubois, Elisabeth Henry, Joël Sylvestre, Cécile Neau



F.S.U.

ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN